

Direction de
l'approvisionnement

Novembre 2009

L'approvisionnement et le développement durable

Bilan et perspectives



Chaque geste compte.
Participez à « l'effet domino ».



Montréal 

Table des matières



Contexte	5
Introduction	9
1. Développer les connaissances	11
Embauche d'un écoconseiller	11
Création d'une trousse d'achat écoresponsable	11
Offre d'un atelier de formation	13
Participation à des groupes de travail et à des forums de discussions	14
2. Encourager l'action responsable	17
VOLET ENVIRONNEMENT	
Conclusion de nouvelles ententes d'achat écoresponsable	17
Autres initiatives :	
Sensibilisation de fournisseurs	21
Récupération – Recyclage – Réemploi – Économie de ressources	21
Développement durable dans l'immobilier	23
VOLET ÉCONOMIE SOCIALE	
Conclusion d'ententes et de contrats d'acquisition de produits et de services avec des organismes	23
Modification de nos outils	25
3. Susciter l'engagement	27
Mise sur pied d'un réseau d'information	27
Rencontres avec des représentants d'arrondissements	27
Mise sur pied de la « table des approvisionneurs »	27
Utilisation de l'intranet comme outil de promotion du développement durable	27
Diffusion de documents d'information et de sensibilisation	28
Le développement durable, de 9 h à 5 h	28
Conclusion	31
Annexe : ententes d'achat écoresponsable	33

Contexte

Dans la foulée de l'adoption par la Ville de Montréal d'un premier Plan stratégique de développement durable de la collectivité montréalaise, la Direction de l'approvisionnement s'est engagée à contribuer de façon concrète à l'atteinte des objectifs de ce plan en intégrant le développement durable à ses pratiques de gestion.

Si le contenu de ce document permet d'apprécier la portée de l'engagement de la Direction de l'approvisionnement, il fait surtout la démonstration que la poursuite des objectifs passe par nombre de petits gestes et que c'est la somme de ceux-ci qui permet de faire toute la différence.

DATES IMPORTANTES

Juin 2002

Tenue, à la mi-année, du Sommet de Montréal, au cours duquel les participants sont invités à convenir d'une vision commune du devenir de la Ville. L'idée de doter Montréal d'un plan en vertu duquel les actions futures seraient prises dans une perspective de développement durable fait consensus.

Avril 2005

Montréal adopte son premier [Plan stratégique de développement durable de la collectivité montréalaise](#). Plusieurs objectifs liant la croissance de la métropole aux grands principes directeurs du développement durable sont proposés : amélioration de la qualité de vie, protection accrue de l'environnement et croissance économique durable.

Avril 2006

Le gouvernement du Québec adopte la [Loi sur le développement durable](#). Il s'agit d'un geste important dans la reconnaissance et l'importance du développement durable, dans la gestion de l'administration publique québécoise.

Août 2006

L'administration municipale adopte une [politique d'approvisionnement](#) énonçant, entre autres, que l'acquisition de biens et de services doit prendre en considération les dimensions sociale, économique et environnementale du développement durable.

Approvisionnement et développement durable

D'entrée de jeu, il importe de positionner quatre éléments clés.

1. Le développement durable en approvisionnement, c'est quoi?

Tenir compte des concepts du développement durable en matière d'approvisionnement signifie que l'on doit, au moment de procéder à une acquisition, considérer les impacts sociaux, environnementaux et économiques qui sont associés au produit ou au service à acquérir.

Faire un achat écoresponsable suppose également que l'on tienne compte de l'impact du cycle de vie des produits sur l'environnement au moment où les décisions d'acquisition sont prises. Ce cycle de vie, qui débute par l'extraction des matières premières nécessaires à sa fabrication, passe ensuite par sa distribution et son utilisation, avant de se terminer par son élimination. C'est en tenant compte de ces impacts que nous serons en mesure de réduire l'empreinte écologique qui est associée aux multiples acquisitions que fait la Ville.

Certes, les moyens, les outils, ainsi que les cadres réglementaire et législatif imposent des limites à l'action, mais ils ne sauraient être un frein à une gestion responsable des achats, d'autant plus que l'espace de jeu n'est pas encore entièrement occupé.

2. Le prix ne reflète pas l'ensemble des coûts

Conséquence de ce qui précède, on prend vite conscience que le prix unitaire d'un produit ou que les frais d'un service ne reflètent pas l'ensemble des coûts qui y sont rattachés.

D'une part, le plus bas coût unitaire n'est pas nécessairement la solution la plus rentable pour une organisation. Pensons aux coûts d'entretien qui peuvent varier considérablement d'un produit à un autre.

Et il l'est encore moins lorsque l'on considère le produit sous l'angle du développement durable, car il faut alors considérer des éléments comme la consommation de ressources naturelles et d'énergie nécessaire à sa fabrication, puis l'entretien ou le remplacement des composantes (ex. : cartouches pour imprimantes), la disposition et le traitement des déchets.

En contrepartie, des achats écoresponsables peuvent avoir des impacts positifs, sur les plans sociaux (meilleures conditions de travail, qualité de vie, équité à l'endroit des générations futures), économiques (réduction de la facture énergétique, du coût d'enfouissement, du coût de réhabilitation de sites pollués) et environnementaux (réduction de la pollution et d'émission de gaz à effet de serre, conservation des ressources naturelles, moins d'enfouissement, coût d'enfouissement réduit).



La valeur des acquisitions de biens et de services faites annuellement s'élève à plus de 1,3 milliard

3. L'influence de nos achats

La Ville de Montréal est un acquéreur et un donneur d'ouvrage majeur. La valeur des acquisitions de biens et de services faites annuellement s'élève à plus de 1,3 milliard de dollars. Ces acquisitions requièrent l'émission de plus de 130 000 commandes.

Compte tenu de l'importance de la valeur économique de ses acquisitions, la Ville de Montréal détient un important pouvoir d'influence qu'elle a intérêt à exercer afin d'inciter des fournisseurs à s'engager ou à progresser encore davantage dans la voie du développement durable.

Le développement durable étant un défi de société, une administration qui est au service de sa collectivité a aussi la responsabilité de donner l'exemple à ses citoyens.

4. L'approvisionnement à la Ville de Montréal : une responsabilité partagée

La Direction de l'approvisionnement n'est que l'un des acteurs dans ce domaine d'activité. Le modèle d'organisation en vigueur à la Ville de Montréal fait en sorte que les activités d'approvisionnement sont partagées, c'est-à-dire qu'elles sont assumées par la plupart des unités de l'organisation.

Les arrondissements et les services corporatifs réalisent 50% du volume global d'acquisitions de biens et de services. L'autre moitié est assumée par la Direction de l'approvisionnement. Par ailleurs, les arrondissements et les services corporatifs font tous leurs appels d'offres relatifs aux travaux.

Si la Direction de l'approvisionnement a la responsabilité du développement durable dans les dossiers d'acquisition qui sont de son ressort, elle a aussi un devoir de sensibilisation à l'endroit des autres unités pour changer les pratiques et faire en sorte que les actions en matière d'approvisionnement convergent toutes vers les mêmes objectifs qui sont associés au développement durable.

Introduction

Dans ce document, la Direction de l'approvisionnement dresse un premier portrait d'ensemble des actions qu'elle a entreprises en matière de développement durable depuis 2007.

Un premier bilan

Cet exercice comporte un double objectif : mesurer le chemin parcouru et déterminer si la stratégie doit être consolidée ou plutôt faire l'objet d'un rajustement.

L'intégration progressive du développement durable aux pratiques de l'approvisionnement transformera considérablement le travail de l'approvisionneur. En effet, outre les critères d'achats actuels comme la qualité, le prix ou la disponibilité, l'acheteur devra tenir compte des impacts socio-économiques et environnementaux lors des acquisitions.

Bien qu'il soit ardu de maintenir un équilibre entre les volets économiques, sociaux et environnementaux du développement durable, il est possible d'y parvenir à condition de choisir la bonne approche. Sur ce point, la majorité des experts s'entend sur la théorie des petits pas, celle voulant que l'instauration de nouvelles pratiques de gestion doive s'effectuer une étape à la fois, en se donnant des objectifs clairs et réalistes. La réalisation d'un tel projet ne pourrait s'effectuer sans la participation active du réseau des approvisionneurs municipaux. Un réel effort de sensibilisation au développement durable est donc essentiel.

Pour assurer cette intégration à nos modes de travail, trois champs d'activité ont été ciblés :

1. Développer les connaissances

Le développement, l'acquisition et la diffusion des connaissances sont des outils privilégiés pour susciter l'adhésion aux valeurs et aux principes du développement durable et pour prendre des décisions éclairées. Grâce aux connaissances, on peut agir efficacement et de façon responsable pour susciter l'intérêt et stimuler l'engagement des employés.

2. Encourager l'action responsable

L'adoption de pratiques qui sont à la fois socialement et écologiquement responsables tout en étant économiquement viables contribue au développement durable et à la prospérité. Par ailleurs, afin de réduire notre empreinte écologique, nous devons nous interroger sur notre mode de consommation pour le rendre plus efficient et plus responsable.

3. Susciter l'engagement

L'engagement doit se manifester chez l'ensemble du personnel. Tous doivent se sentir concernés et participer à la mise en œuvre d'une stratégie de développement durable. Pour ce faire, il faut mettre à la portée des approvisionneurs, des outils et des moyens qui leur permettent d'être des acteurs de premier plan.



1

Développer les connaissances

L'importance d'une connaissance des concepts du développement durable a été reconnue par l'Organisation des Nations Unies qui décrétait la période 2005-2014 « Décennie pour l'éducation en vue du développement durable ». La Direction de l'approvisionnement reconnaît que l'inclusion du développement durable dans les habitudes d'achat de la Ville de Montréal passe obligatoirement par l'information et la sensibilisation. Aussi, a-t-elle mis de l'avant une série d'initiatives pour mieux faire connaître au réseau des approvisionneurs, le concept de développement durable ainsi que les enjeux environnementaux, sociaux et économiques qui lui sont associés.

BILAN DES RÉALISATIONS

Embauche d'un écoconseiller

Afin d'être en mesure d'agir rapidement, en comptant dès le départ sur un maximum de connaissances en la matière, la Direction de l'approvisionnement a procédé, en mai 2008, à l'embauche d'un diplômé d'études supérieures spécialisées en écoconseil. Ce programme, de niveau universitaire, est offert à l'Université du Québec à Chicoutimi.

L'écoconseiller est un professionnel qui œuvre à intégrer les principes du développement durable dans les décisions des gouvernements, des collectivités, des entreprises et des individus. Formé aux sciences de l'environnement, à la communication et à la gestion de projets, sa pratique se caractérise par une capacité à agir aux interfaces entre les disciplines, entre les acteurs de terrain et les détenteurs d'autorité ou de savoirs pour le développement durable.

- Sa présence au sein de l'équipe des agents d'approvisionnement, les conseils prodigués au quotidien et l'expertise qu'il apporte ont jusqu'à maintenant permis d'accélérer le processus de sensibilisation de ceux et celles qui procèdent aux démarches d'approvisionnement.
- En collaboration avec d'autres employés de la Direction de l'approvisionnement, il a participé à l'élaboration des outils de développement de connaissances.

- Il a également entrepris l'analyse des besoins des services corporatifs et des arrondissements, pour proposer des projets de développement durable qui s'inscriront dans le cadre d'appels d'offres.

PERSPECTIVE...

Au cours de la prochaine année, l'écoconseiller s'appliquera à développer davantage le dossier de l'économie sociale et des achats éthiques, tout en travaillant à améliorer le bilan environnemental de la Direction de l'approvisionnement.

Création d'une trousse d'achat écoresponsable

Cette trousse est composée de quatre produits qui, non seulement permettent de sensibiliser les décideurs et les autres employés, mais leur offrent des moyens de contribuer concrètement à l'atteinte des objectifs du développement durable.

Ces produits sont :

- Un guide intitulé « L'ABC des achats écoresponsables »
- Des fiches techniques d'achat écoresponsable
- La circulaire « J'achète Vert »
- La nomenclature et les caractéristiques des ententes d'achat écoresponsable

■ Publication d'un guide sur les achats écoresponsables

Ce guide, intitulé « L'ABC des achats écoresponsables », renferme des explications sur ce qu'est le développement durable et son impact sur la tâche quotidienne des conseillers en approvisionnement, des agents d'approvisionnement et des autres employés appelés à procéder occasionnellement à des achats. En énonçant les principes devant guider les achats de produits écologiques, « L'ABC des achats écoresponsables » fournit les outils nécessaires devant faciliter la prise de décision lors d'un achat de cette nature.

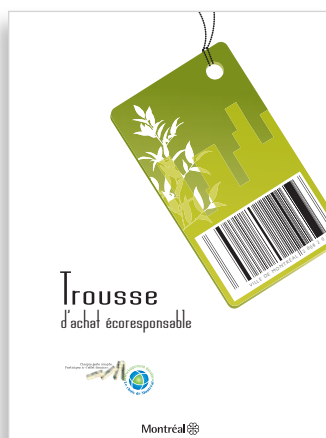
Un autre objectif de ce guide est de sensibiliser les approvisionneurs aux pièges du marketing vert. En effet, certains fabricants n'hésitent pas à vanter les mérites écologiques de leurs produits, mais cela s'avère parfois être de la poudre aux yeux. Il est important que les approvisionneurs disposent de l'information nécessaire de façon à prendre des décisions d'achat éclairées.

Ce guide, qui compte une vingtaine de pages, a été écrit en collaboration avec la Direction de l'environnement du Service des infrastructures, transport et environnement.

Ce guide a été diffusé :

- aux agents d'approvisionnement, aux conseillers en approvisionnement ainsi qu'au personnel de soutien de la Direction de l'approvisionnement;
- à tous les gestionnaires d'unités ayant à faire des démarches d'approvisionnement, tout particulièrement dans les arrondissements.

Le guide est diffusé dans l'intranet de la Direction de l'approvisionnement. Il est ainsi à la portée de l'ensemble des gestionnaires et des autres employés municipaux.



PERSPECTIVES...

Au début de 2010, la Direction de l'approvisionnement entreprendra la production d'un autre guide qui sera complémentaire. Celui-ci portera sur l'économie sociale et sur les achats éthiques. Nous comptons réaliser ce travail en collaboration avec les ressources chargées du développement de l'économie sociale au Service de la mise en valeur du territoire et du patrimoine.

■ Élaboration de fiches techniques d'achats écoresponsables

Si l'objectif premier de la publication de « L'ABC des achats écoresponsables » était de fournir aux approvisionneurs de l'information de base sur le développement durable, il était important de proposer également des outils leur permettant d'évaluer l'aspect environnemental d'une gamme de produits en particulier. C'est la raison d'être des fiches techniques dont le contenu de chacune porte sur des produits qui sont d'utilisation courante à la Ville.

Un premier groupe de six fiches a été produit et diffusé. Elles portent sur :

- Les articles de bureau
- Les finis et décapants à plancher
- Le papier hygiénique et les essuie-tout
- Le papier pour photocopieurs et imprimantes
- Le matériel de bureautique
- Les produits d'entretien

Dans ces fiches sont décrites les caractéristiques de base qu'un produit doit avoir pour être jugé comme étant écoresponsable. L'information présentée se veut accessible et nous avons voulu qu'elle réponde aux questions que se posent inévitablement les approvisionneurs lorsqu'ils s'engagent dans une démarche d'achat écoresponsable. Elles visent également à établir un certain standard environnemental devant s'imposer progressivement dans les achats de la Ville de Montréal. Comme ce travail est en constante évolution, d'autres fiches s'ajouteront, au gré de nouveaux appels d'offres, avec l'ambition de couvrir le plus large éventail de produits possible.

Ces fiches ont fait l'objet d'une distribution aux mêmes groupes d'employés que ceux décrits précédemment. Elles font partie de la trousse d'achat écoresponsable et sont également diffusées dans l'intranet de la Direction de l'approvisionnement.

PERSPECTIVE...

D'autres fiches sont en cours de production. Elles seront diffusées au cours de l'hiver 2010. Encore une fois, elles portent sur des produits qui sont d'achat courant :

- Les peintures et les enduits
- Le mobilier de bureau
- L'équipement de nettoyage
- Les luminaires



Au cours des deux prochaines années, il est envisagé de concevoir des fiches d'information sur les principales notions liées au développement durable comme l'analyse du cycle de vie, la biodiversité, les gaz à effet de serre, la biodégradabilité, la surexploitation des ressources naturelles, etc.

NOTE : La publication de la circulaire « J'achète vert » et la nomenclature des ententes écoresponsables sont abordés dans une autre section de ce document.

Offre d'un atelier de formation

Cet atelier de formation a été conçu à l'intention des approvisionneurs, mais aussi des gestionnaires qui ont un rôle d'influence certain puisqu'ils sont appelés à orienter le travail de leurs employés, et ce, afin de donner suite aux orientations des différentes administrations, que celle-ci soit centrale ou locale.

Le contenu de cette formation a été élaboré en ayant comme objectifs de :

- Sensibiliser aux problèmes environnementaux contemporains
- Expliquer les grandes lignes du développement durable
- Sensibiliser les employés aux coûts cachés d'un produit (cycle de vie)
- Démontrer le pouvoir de changement que comportent les achats écoresponsables

L'information transmise lors des séances est complémentaire à celle que l'on trouve déjà dans des documents déjà diffusés et dont il a été question précédemment.

Le contenu du matériel didactique prend la forme d'une présentation visuelle d'une durée de 60 minutes. Chaque séance comporte deux volets : présentation du contenu du document visuel, suivie d'une période d'échanges.

Les premières séances de formation ont permis de constater, d'une part, qu'elles peuvent être des occasions privilégiées d'échanges constructifs et, d'autre part, qu'il y a une volonté manifeste chez les employés de participer à un mouvement qui, au fil des ans, changera le visage de nos pratiques en matière d'approvisionnement.

Cette formation a été offerte :

- aux gestionnaires des différentes unités de la Direction de l'approvisionnement;
- à l'ensemble des autres employés de la Direction, ce qui inclut tous les agents d'approvisionnement, les conseillers en approvisionnement, les agents de distribution, ainsi que le personnel de soutien;
- à du personnel d'un premier arrondissement, celui d'Ahuntsic-Cartierville. On y comptait une trentaine de participants, dont des gestionnaires, des préposés au soutien administratif, des contremaîtres, de même que du personnel de soutien.

PERSPECTIVE...

- Une autre séance de formation est planifiée, au cours de l'automne 2009, cette fois à l'intention de membres du personnel de l'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce.
- Des démarches se poursuivent de façon que cette formation puisse être offerte dans tous les autres arrondissements ainsi que dans les services corporatifs effectuant des démarches d'approvisionnement.
- La Direction compte produire un autre document de formation, complémentaire à celui décrit, et qui portera cette fois sur l'économie sociale. La formation sur cet autre aspect du développement durable sera offerte aux mêmes groupes cibles.



Participation à des groupes de travail et à des forums de discussions

Le développement des connaissances passe également par la présence à des colloques et à la participation à des groupes de travail qui sont l'occasion de partager et de profiter d'expériences de partenaires qui, maintes fois, permettent d'accélérer la mise en place d'actions significatives.

Une participation marquante, à ce titre, est celle de représentants de la Direction aux travaux de l'Espace de concertation sur les pratiques d'approvisionnement responsable (ECPAR). La Ville de Montréal est membre de ce comité depuis sa création, en 2007.

Cet espace de concertation a été mis sur pied dans le but de répondre à des besoins identifiés par de grandes entreprises comme Alcoa, Bell, Cascades, le Cirque du Soleil, le Centre de services partagés du gouvernement du Québec (CSPQ), Desjardins, Gaz Métro, Hydro-Québec, Loto Québec, la SAAQ et la Ville de Montréal.

L'ECPAR vise notamment à soutenir les organisations dans leurs efforts pour développer et renforcer leurs pratiques d'achat dans cette perspective de développement durable. À ce propos, les entreprises membres du comité ont participé à un projet de recherche visant à répertorier ce qui se fait ici, au Québec, et ailleurs dans le monde, en terme d'approvisionnement responsable. Les



résultats de cette recherche sont présentés dans un [document](#) qui peut être consulté dans l'intranet de la Direction de l'approvisionnement.

Toujours dans le contexte des travaux de cet espace de concertation, la Direction de l'approvisionnement participe, cette année, aux échanges d'un comité de travail sur l'économie sociale. Parmi les objectifs de ce comité, mentionnons la production d'un guide identifiant la valeur ajoutée et les gains réels du recours à ce secteur, l'identification d'un produit à haute valeur environnementale, sociale et économique, commun à plusieurs partenaires de l'ECPAR et, finalement, l'identification, de concert avec le Chantier sur l'économie sociale, de l'offre réelle sur ce produit et les modalités de développement de cette offre.

Enfin, des gestionnaires de la Direction de l'approvisionnement ont aussi pris une part active à divers colloques et rencontres parmi lesquels figurent ceux du *Groupe des acheteurs des services publics et parapublics (GASPP)* et du *Forum canadien des marchés publics*.

Cette acquisition de connaissances et sa transmission ne peuvent trouver tout leur sens que s'ils aboutissent à des pratiques d'approvisionnement qui sont davantage responsables. Cette préoccupation est au cœur de l'enjeu qui suit.

L'ECPAR vise notamment à soutenir les organisations dans leurs efforts pour développer et renforcer leurs pratiques d'achat dans cette perspective de développement durable.



2

Encourager l'action responsable

La Ville de Montréal, de par sa visibilité et son pouvoir d'achat, est un acteur privilégié pour influencer les pratiques des entreprises ainsi que celles de ses citoyens. La Direction de l'approvisionnement a réalisé plusieurs ententes qui intègrent des critères environnementaux et sociaux dans ses processus d'achat ou d'attribution de contrats. De plus, certains outils utilisés par les approvisionneurs ont été modifiés pour tenir compte de ces nouveaux critères.

Voici les actions prises par la Direction de l'approvisionnement afin d'encourager l'action responsable. Elles sont présentées en deux volets : environnement et économie sociale.

Ces deux dernières années, la Direction de l'approvisionnement a plus que doublé le nombre d'ententes d'achat écoresponsable qu'elle a conclues avec des fournisseurs.

BILAN DES RÉALISATIONS

VOLET ENVIRONNEMENT

Conclusion de nouvelles ententes d'achat écoresponsable

Ces deux dernières années, la Direction de l'approvisionnement a plus que doublé le nombre d'ententes d'achat écoresponsable qu'elle a conclues avec des fournisseurs. Toutes les unités municipales, qu'il s'agisse des 19 arrondissements ou des services corporatifs, peuvent profiter des conditions et des avantages associés à ces ententes.

On en compte maintenant 20, comparativement à 10 au début de 2007. Pour certaines catégories de produits, il y a parfois plusieurs ententes. Par exemple, pour l'achat de bacs de récupération qui sont offerts en de multiples formats, il y a quatre ententes d'achat. Dans ce calcul, nous considérons que ces quatre ententes n'en constituent qu'une seule.

L'action de la Direction de l'approvisionnement à ce chapitre se veut une contribution bien concrète à l'objectif du Plan stratégique de développement durable de la collectivité montréalaise (phase 2007-2009) qui est d'intégrer le développement durable aux pratiques de gestion.

Une entente d'achat est un accord conclu avec un fournisseur à la suite d'un appel d'offres. Cet accord fait état des clauses et des conditions qui s'appliquent aux biens et aux services à être commandés éventuellement, selon les besoins des unités.

Dans une organisation où la responsabilité de l'approvisionnement est partagée entre différents acteurs, la mise en commun des besoins et la conclusion d'ententes qui en découle font partie des pratiques d'achat qui sont considérées comme étant exemplaires. Dans ce cas, la pratique est doublement exemplaire puisqu'elles permettent d'acquérir des biens qui ont un impact moindre sur l'environnement que d'autres de même nature ou parce qu'elles comportent une dimension sociale méritant d'être soutenue.

La liste de toutes les ententes écoresponsables en vigueur en août 2009 est fournie en annexe. Pour chacune d'elles, nous fournissons quelques explications sommaires permettant de comprendre pourquoi elles peuvent être considérées comme étant écoresponsables.

Certaines de ces ententes se démarquent, surtout en raison de leur portée au chapitre des impacts environnementaux. C'est le cas notamment de celles qui ont été conclues pour l'acquisition des produits et des services suivants :

■ Papier recyclé composé de fibres 100% postconsommation

Il s'agit d'une entente pour la fourniture du papier d'impression qui est principalement utilisé dans les photocopieurs et les imprimantes de bureau. Un choix de 64 types ou formats de papier est offert, dont 40 contiennent des fibres recyclées.

Les formats standards (8½ X 11, 8½ X 11 comportant trois trous, 8½ X 14, 11 X 17 pouces) de papier blanc renferment 100% de fibres recyclées et celles-ci sont toutes de postconsommation. Ces produits sont certifiés Éco-Logo et FSC Recyclé (Forest Stewardship Council). En outre, ils sont produits suivant un procédé sans chlore et en utilisant du biogaz comme source d'énergie.

Impact positif

En se fondant sur des volumes d'achat antérieurs faits par des unités de la Ville, la conclusion de cette entente offre à l'appareil municipal l'occasion, sur une période de 3 ans, de sauver l'équivalent de quelque 9 000 arbres matures.

■ Enveloppes

Deux ententes ont été conclues pour la fourniture de 27 types ou formats d'enveloppes. De ce nombre, 20 sont faites de papier kraft renfermant 60% de fibres recyclées. Ces dernières sont au nombre de celles qui sont les plus couramment utilisées à la Ville de Montréal.

■ Produits et équipements d'entretien sanitaire

En vertu de cette entente, il est dorénavant possible de se procurer des produits biotechnologiques ainsi que des produits écologiques.

Les responsables d'entretien ont désormais accès à une gamme complète de produits biotechnologiques qui sont certifiés par le programme Choix Environnemental ainsi que par Green Seal, en plus d'être qualifiés pour les accréditations dans les programmes LEED et «Visez-vert», de BOMA.

Les produits biotechnologiques, qui sont issus de la chimie douce, appartiennent à une nouvelle génération de produits nettoyants très efficaces. Ils contiennent des extraits fermentaires et des bactéries non pathogènes permettant d'œuvrer dans un milieu de travail sain et sécuritaire pour la santé tout en étant écologiques. En plus de respecter l'environnement, l'utilisation de ces produits permet aux utilisateurs d'économiser du temps et de minimiser les efforts déployés aux tâches de nettoyage tout en réduisant l'utilisation indue de l'eau chaude. L'usage de ces produits permet généralement d'induire un coût d'utilisation moindre que par l'usage des produits chimiques puisqu'ils sont présentés en format concentré et leur dilution doit être effectuée diligemment selon les normes de dosages recommandés par les fabricants pour en assurer leur pleine efficacité.

Des produits écologiques peuvent aussi être acquis. Les produits de nettoyage qui sont certifiés Éco-Logo du programme Choix environnemental doivent respecter les normes canadiennes régissant les composés organiques volatils (COV) et les produits chimiques qui menacent l'ozone. Ainsi, le symbole de certification de ce programme qualifie les produits qui sont biodégradables à 60% en 21 jours.

Grâce à cette entente, on peut aussi se procurer du papier hygiénique et des serviettes à mains faits de fibres 100% recyclées et sont garantis « procédé sans chlore ».

Impact positif

Depuis l'entrée en vigueur de cette entente, en novembre 2008, Montréal a acheté 18,6 tonnes de papier hygiénique et essuie-tout 100% recyclé. L'achat de ce type de papier, plutôt que celui composé de nouvelles fibres, a permis de sauvegarder plus de 300 arbres.

■ Appareils d'impression multifonction

Cette entente a un impact direct sur la réduction de l'utilisation de ressources. Elle permet, en effet, aux unités d'acquérir ou de louer un appareil qui est en mesure, à lui seul, de réaliser les fonctions de quatre appareils distincts (copieur, imprimante, télécopieur, numériseur).

À l'heure actuelle, le nombre total d'appareils d'impression multifonction utilisés à la Ville s'élève à 350. Les utilisateurs les plus importants sont le Service de police et les différentes unités qui occupent le centre administratif Louis-Charland.

Le fournisseur des appareils multifonction pouvant être acquis en vertu de cette entente doit fournir les cartouches d'encre pour chaque équipement et il a mis en place une procédure afin d'assurer leur récupération.

Ce produit est certifié Energy Star. Il respecte donc les niveaux de rendement de haute efficacité énergétique. Il est également certifié « Éco-Logo ». L'appareil se caractérise également par sa faible émission d'ozone, de poussière et de COV, par sa capacité à reproduire recto verso, à utiliser le papier recyclé et à utiliser des cartouches réusinées.

Impact positif

Un autre aspect important associé à ce produit a trait aux économies monétaires qu'il procure. Le coût moyen d'une copie produite sur ce type d'appareil est de 1,5¢ l'unité comparativement à 5¢ lorsque celles-ci sont produites tantôt par une imprimante de bureau, tantôt par un télécopieur, et ainsi de suite.

■ Récupération de lampes électriques

Dans le contexte de ses opérations courantes, la Ville utilise une quantité importante de lampes et de pièces électriques, dont certaines contiennent des matières dangereuses pour l'environnement.

Afin de détourner ces produits des sites d'enfouissement, une entente a été conclue afin d'assurer la collecte, le traitement, le recyclage et la disposition adéquate de lampes (incandescentes, halogènes, fluorescentes, à décharge de haute intensité), de ballasts et de pièces électriques diverses.

Impact positif

En 2008 seulement, plus de 55 127 lampes de toutes sortes ont été récupérées, dont 37 556 fluorescentes.

En ne tenant compte que de la récupération des tubes fluorescents, c'est un minimum de 414 grammes de mercure qui ont été détournés des sites d'enfouissement. Cette quantité de mercure, qui migrerait dans la nappe phréatique, après avoir été enfoui, aurait été suffisante pour contaminer un volume d'eau similaire à celui que renferment 138 piscines olympiques, chacune d'elles contenant 300 000 litres d'eau.

En 2008
seulement,
plus de 55 127
lampes de toutes
sortes ont
été récupérées,
dont 37 556
fluorescentes.

■ Huile et les lubrifiants recyclés

Ces produits sont ceux pour lesquels la Direction de l'approvisionnement a conclu la plus récente entente d'achat écoresponsable. Les mécaniciens des garages municipaux où s'effectue l'entretien des véhicules et des appareils peuvent désormais se procurer de l'huile et des lubrifiants qui sont recyclés, et ce, à la suite d'une entente d'achat conclue avec une entreprise spécialisée.

Impact positif

L'huile est un produit qui peut être recyclé indéfiniment. La régénération de l'huile usée utilise moins d'énergie que ce qui est requis pour obtenir de l'huile de première production. Par ailleurs, le procédé entraîne des émissions moindres de gaz à effet de serre et de métaux lourds.

■ Peinture sans COV

Conformément à une entente conclue avec un fournisseur, toutes les unités de la Ville peuvent se procurer de la peinture ne renfermant pas de composés organiques volatils (COV). La peinture est un produit qui est largement utilisé à la Ville. En moyenne, annuellement, ce sont plus de 4 200 contenants de 3,78 litres qui sont achetés. La peinture utilisée pour le marquage sur la chaussée est exclue de ce décompte.

Les COV sont des solvants organiques qui, il n'y a pas si longtemps encore, étaient présents dans toutes les peintures. Lorsque la couche de peinture durcit après l'application, les solvants s'évaporent dans l'atmosphère et, en présence de la lumière solaire, ceux-ci réagissent avec d'autres éléments pour produire l'ozone et le smog photochimique.

Ces peintures portent aussi le logo Green Seal, un organisme indépendant sans but lucratif qui s'assure qu'un produit répond à des normes de leadership rigoureuses et scientifiques. L'absence

de COV dans ces peintures contribue à l'amélioration de la qualité de l'air. Il en résulte une protection accrue de l'environnement et une diminution d'éventuelles répercussions néfastes sur la santé des gens.

■ Cartouches et tambours d'imprimantes et de télécopieurs recyclés

Cette entente permet de se procurer des cartouches d'encre ainsi que des tambours recyclés qui sont utilisés, soit dans des imprimantes, soit dans des télécopieurs.

Impact positif

La remise à neuf d'une cartouche requiert 80% moins d'énergie qu'il n'en faut pour en créer une de toutes pièces. Une cartouche pour imprimante laser est constituée d'environ 1,5 kg de plastique, de caoutchouc et de métal qui mettront quelque 1 000 ans à se décomposer dans un site d'enfouissement. En recyclant les cartouches de toner et d'imprimante, on économise plus de 3,4 litres de pétrole par cartouche.

■ Pneus remoulés

Le pneu remoulé n'est pas qu'un simple pneu usagé auquel a été ajoutée une nouvelle bande de roulement. Il s'agit plutôt d'un pneu recyclé puisqu'il est produit à partir de la carcasse d'un pneu d'une grande marque ayant déjà été utilisé, mais dont l'état permet de lui donner une seconde vie.

Il s'agit d'un produit de haute qualité qui bénéficie des mêmes garanties qu'un pneu neuf, en plus d'offrir les mêmes critères de sécurité, de fiabilité, de performance et de confort. Et son prix est, en moyenne, de 30 à 40% inférieur à celui d'un pneu neuf.

La fabrication d'un seul pneu remoulé requiert 18 litres de pétrole brut de moins que celle d'un pneu neuf. Pour un ensemble de quatre, on préserve donc le nécessaire au plein d'essence d'une automobile dotée d'un réservoir de 50 litres.

L'huile est
un produit qui
peut être recyclé
indéfiniment.



Impact positif

Depuis 2007, les unités de la Ville ont acheté 1 460 pneus remoulés, ce qui représente une économie de 26 280 litres de pétrole, de quoi faire quelque 525 pleins d'essence pour une berline.

PERSPECTIVES...

La Direction de l'approvisionnement compte poursuivre l'examen de ses pratiques d'achat de façon à identifier d'autres produits dont le cycle de vie a un impact moindre sur l'environnement et dont le volume d'achat peut justifier la conclusion d'une entente avec un fournisseur.

- Un projet pilote est en cours avec un arrondissement, celui de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, en ce qui a trait à la fourniture d'émulsion de bitume. À l'heure actuelle, ce produit qui est utilisé comme liant lors de réparations de l'asphalte de chaussées est contenu, lors de l'achat, dans des barils qui font l'objet d'un remplissage unique. Le projet pilote, auquel participe également le fournisseur, vise à déterminer dans quelque mesure un baril peut faire l'objet de multiples remplissages, et ce, sans affecter la performance du produit.

On peut juger de l'importance de l'initiative si l'on considère que le coût d'élimination d'un baril et des résidus qu'il renferme est presque aussi élevé que le coût d'achat d'un baril neuf.

- La possibilité de conclure une entente pour l'achat de peinture recyclée fait actuellement l'objet d'un examen.

D'AUTRES INITIATIVES PRISES PAR LA DIRECTION DE L'APPROVISIONNEMENT

Sensibilisation de fournisseurs

La Direction de l'approvisionnement a entrepris une démarche de sensibilisation de fournisseurs en intégrant à des documents d'appels d'offres une section portant sur la protection de l'environnement.

On y fait part du souhait de la Ville de compter sur des partenaires d'affaires qui sont en mesure de démontrer qu'ils déploient des efforts sérieux et continus pour réduire au minimum l'impact de leurs activités, produits ou services sur l'environnement.

En fonction de ce qui précède, la section comporte un questionnaire que le fournisseur doit remplir et joindre à sa soumission. La nature des questions varie selon l'objet de l'appel d'offres.

Dans ce document, la Direction invite les fournisseurs à s'associer à l'engagement pris par la Ville en matière de développement durable.

Récupération – Recyclage – Réemploi – Économie des ressources

Matériel informatique désuet

La Direction de l'approvisionnement a contribué de façon tangible à trouver une solution durable à la disposition de matériel informatique mis au rancart en raison de sa désuétude. On parle de plus ou moins 1 000 unités en moyenne, annuellement.

Une entente a été conclue avec OPEQ, une organisation à but non lucratif qui recueille et remet à neuf des ordinateurs usagés afin de les redistribuer à des écoles, des bibliothèques et des organismes. Déjà, des arrondissements ont commencé à acheminer des appareils désuets à cet organisme.

Depuis 2007, les unités de la Ville ont acheté 1 460 pneus remoulés, ce qui représente une économie de 26 280 litres de pétrole, de quoi faire quelque 525 pleins d'essence pour une berline.

Avant d'être distribué, si une mise à niveau d'appareils est requise, ce travail est effectué principalement dans des ateliers d'insertion sociale, ce qui permet de préparer des jeunes aux emplois de demain en leur donnant une expérience pratique.

Si le matériel ne peut plus être réutilisé, l'organisme s'assure alors du recyclage adéquat des composantes.

L'élaboration de cette solution est le résultat d'une initiative menée en collaboration avec la Direction des systèmes d'information et la Direction de l'environnement.

Téléphones cellulaires

Deux ententes ont été conclues avec autant d'organismes sans but lucratif pour la récupération de téléphones cellulaires. Selon l'état des appareils recueillis, certains peuvent faire l'objet de réparations, pour ensuite être réutilisés. Dans le cas des appareils devant définitivement être mis au rancart, les organismes les acheminent à des entreprises spécialisées qui procèdent à leur démantèlement de façon écologique.

Économie de ressources matérielles

En matière de protection de l'environnement, la réduction à la source est le premier geste qu'il nous faut poser. La conclusion de l'entente d'achat d'appareils d'impression multifonction constitue un exemple en ce sens, puisque ce type d'appareils permet d'exécuter des fonctions normalement faites par quatre appareils différents.

Parallèlement à la conclusion d'une entente pour l'achat d'appareils d'impression multifonction, la Direction de l'approvisionnement a entrepris une démarche de sensibilisation des unités aux avantages que comporte l'utilisation de ce type d'appareils.



Soucieuse de donner l'exemple, la Direction de l'approvisionnement a procédé à l'implantation de ces appareils d'impression multifonction dans ses bureaux. Cette initiative a permis de réduire de moitié le nombre d'appareils qui étaient utilisés pour faire et transmettre des copies.

Outre l'aspect positif sur l'environnement, les services et les arrondissements y trouvent également leur compte au niveau financier; cette initiative entraîne une réduction importante des coûts de copies qui passent de 5 ¢ à 1.5 ¢ l'unité.

Les arguments qui précèdent ont trouvé un écho favorable à l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville qui a profité de son déménagement dans de nouveaux locaux pour implanter des appareils multifonctions. Soucieuse de consolider ses liens avec les arrondissements, la Direction de l'approvisionnement les a aussi accompagnés dans cette démarche.

Outre l'instauration de ce projet-pilote, la Direction de l'approvisionnement a également pris, au niveau des impressions, les initiatives suivantes :

- Décision d'acquérir du papier d'impression renfermant 100% de fibres recyclées postconsommation;

Soucieuse de donner l'exemple, la Direction de l'approvisionnement a procédé à l'implantation de ces appareils d'impression multifonction dans ses bureaux. Cette initiative a permis de réduire de moitié le nombre d'appareils qui étaient utilisés pour faire et transmettre des copies.

- Installation de la fonction recto verso, par défaut, sur tous les photocopieurs et imprimantes utilisés pour ses activités;
- Harmonisation de la signature courriel pour tous les employés de la Direction de l'approvisionnement avec l'insertion d'un visuel « Avant d'imprimer, pensez à l'environnement ».



Développement durable dans l'immobilier

La Direction de l'approvisionnement participe aux travaux du comité « Bâtivert ». Créé en janvier 2005 par la Direction des immeubles, ce comité entend faire la promotion du développement durable dans l'immobilier municipal. Nous travaillons en étroite collaboration avec la Direction des immeubles afin d'élaborer de nouveaux appels d'offres plus écoresponsables.

PERSPECTIVES..

Ce qui est prévu en 2009-2010 :

- **Participation à un projet de recherche de nouveaux produits écoresponsables pour remplacer l'ensemble des produits de construction et de rénovation nécessaires au bon fonctionnement de la Direction des immeubles. L'étude portera sur la disponibilité de tels produits, la vérification de la conformité de leurs bienfaits pour l'environnement et, finalement, sur la rentabilité de l'utilisation de ceux-ci (étude des coûts/bénéfices).**
- **Participation à un projet de valorisation des résidus de construction, toujours en collaboration avec la Direction des immeubles. L'objectif est de détourner de l'enfouissement les matériaux pouvant être recyclés.**

VOLET ÉCONOMIE SOCIALE

Tout en poursuivant son action portant sur le volet environnemental du développement durable, la Direction de l'approvisionnement entend maintenant mettre l'accent sur un autre volet, celui relatif à l'économie sociale.

Depuis plusieurs années déjà, la Direction de l'approvisionnement est sensible à la nécessité de prendre une part active au développement de l'économie sociale. Plus que jamais, elle compte être un acteur actif, et ce, dans le contexte du *Partenariat en économie sociale pour un développement solidaire et durable* qui a été signé par l'administration municipale en mars 2009.

Au fil des ans, des ententes ou contrats d'acquisition de produits ou de services ont été conclus avec des organismes de ce secteur. En voici un portrait.

Centre de transition Le Sextant

Activité : entretien ménager du Biodôme de Montréal.

Il s'agit d'une entreprise adaptée, accréditée par Emploi Québec. Celle-ci s'engage à fournir un milieu de travail valorisant et gratifiant, adapté aux besoins des personnes handicapées ne pouvant travailler dans des conditions courantes. En activité depuis 1977, l'organisme fait affaire avec la Ville de Montréal depuis plus de 13 ans.

Valeur des contrats : 12 219 404 \$¹

Petites-mains

Activité : production de vêtements pour des employés du Service de sécurité incendie de Montréal.

L'organisme, qui est membre du Collectif des entreprises d'insertion du Québec, lutte contre l'exclusion, la pauvreté et la violence. Il oeuvre dans le domaine de la couture industrielle. Sa mission est surtout de venir en aide aux femmes

¹ En date du 31 décembre 2008

immigrantes, monoparentales, sans revenu et prestataires de l'assurance-emploi, de les aider à sortir de leur isolement, à apprendre un métier, afin d'intégrer le marché du travail et de vivre en dignité dans la société. L'organisme est en activité depuis 1992 et la relation d'affaires avec la Ville de Montréal a commencé en 2000.

Valeur des contrats obtenus : 724 317 \$¹

Resto-Plateau

Activité : service de préparation de repas à être distribués à des détenus.

Il s'agit d'une entreprise d'insertion sociale et professionnelle qui s'est donné pour mission de combattre la pauvreté et l'exclusion des personnes sans emploi. Il aborde la problématique de la pauvreté selon une approche globale en misant sur le potentiel des individus en leur offrant les outils nécessaires pour leur cheminement personnel, social et professionnel. Les activités de l'organisme ont débuté il y a une douzaine d'années et la Ville fait affaire avec lui depuis 2004.

Valeur des contrats obtenus : 243 701 \$¹

Groupe plein-emploi

Activité : récupération et recyclage de téléphones cellulaires usagés.

Organisme à but non lucratif possédant aussi une charte d'organisme de charité. Il dessert une clientèle adulte possédant un problème de dépendance comme l'alcoolisme, la toxicomanie et le jeu excessif. Le groupe travaille à aider ces personnes à retourner sur le marché du travail, à se réinsérer socialement et à redevenir productives. Le service de récupération est rendu gratuitement.

Habitat pour l'humanité

Activité : récupération et recyclage de téléphones cellulaires et d'ordinateurs personnels de poche.

Organisme de charité dont le but est d'offrir un logis adéquat aux familles à faible revenu. Il construit des maisons simples, convenables et abordables en partenariat avec des bénévoles et des donateurs, ainsi qu'avec les familles qui en ont besoin. Cet organisme est une solution à long terme pour briser le cycle de la pauvreté et améliorer les conditions de logement des familles. Le service de récupération est rendu gratuitement.



Consortium Écho logique

Activité : récupération de matières recyclables lors d'évènements spéciaux.

Cette entreprise d'économie sociale joue un rôle actif en matière de création d'emploi pour des personnes qui éprouvent des difficultés d'insertion sur le marché du travail. Elle s'est donnée comme mission de détourner des sites d'enfouissement, les matières recyclables générées sur les aires publiques. Elle a été fondée en 2001 et elle fait des affaires avec la Ville, depuis 2006.

Montant total octroyé par la Ville : 91 350 \$¹



Récupération Marronniers

Activités : collecte, récupération, destruction, déchiquetage de papier de carton et tri de différentes matières.

Il s'agit d'une entreprise d'insertion sociale qui a pour but de fournir du travail à des personnes ayant des limitations fonctionnelles, grâce au développement d'activités économiques telles que la récupération de matières recyclables. En opération depuis 1982, elle est en affaires avec la Ville depuis 2004. Annuellement, l'entreprise procède au ramassage de quelque 425 tonnes de papier et de carton qui sont récupérés par les employés municipaux dans leurs lieux de travail. Une nouvelle entente, d'une durée de 5 ans à compter du 1^{er} octobre 2009, a été signée avec l'entreprise.

PERSPECTIVES...

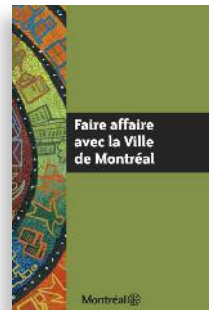
- Au cours de la période 2009–2010, il est prévu d'accompagner les entreprises d'économie sociale lors de leurs démarches afin d'augmenter leur participation à nos appels d'offres.
- Il est aussi prévu de préciser les assises de la pratique d'ententes de gré à gré avec les entreprises d'économie sociale pour en accroître le nombre et la portée, tel que convenu dans le *Partenariat en économie sociale pour un développement solidaire et durable* conclu entre la Ville et les intervenants du domaine.

MODIFICATION DE NOS OUTILS

Deux changements notables ont été apportés au formulaire d'inscription au fichier des fournisseurs.

VOLET ÉCONOMIE SOCIALE

Nous avons procédé à l'ajout d'un volet relatif à l'économie sociale, et ce, dans la perspective d'un accroissement des relations d'affaires avec les entreprises de ce secteur. Désormais, celles-ci sont clairement identifiées. Le but étant, d'une part, de promouvoir les entreprises d'économie sociale inscrites au fichier des fournisseurs auprès des services et des arrondissements, pour accroître le volume des transactions ou d'ententes conclues avec elles et, d'autre part, d'inciter de nouvelles entreprises de ce domaine à s'inscrire au fichier des fournisseurs, et ce, afin d'élargir le spectre de produits et de services qu'elles offrent.



Publication et diffusion en ligne (Internet et intranet) d'une brochure expliquant comment [faire affaire avec la Ville de Montréal](#). En guise de complément, une présentation visuelle a été préparée et présentée à des gens d'affaires et organismes actifs dans les différentes communautés culturelles de Montréal.

VOLET ENVIRONNEMENT

Ajout d'un volet environnemental afin de refléter plus distinctement les informations concernant les aspects environnementaux de nos fournisseurs. Cela permettra de faciliter le travail des approvisionneurs, d'identifier et de localiser des fournisseurs potentiels aptes à répondre aux demandes de produits qui respectent davantage l'environnement et d'augmenter notre banque d'entreprises responsables.

3

Susciter l'engagement

En favorisant la participation de ses employés à la mise en œuvre du développement durable et en multipliant les initiatives de rapprochement avec les approvisionneurs des autres unités, la Direction de l'approvisionnement s'efforce d'instaurer un climat de coopération qui est essentiel à l'atteinte des objectifs.

BILAN DES RÉALISATIONS

Mise sur pied d'un réseau d'information

Afin d'être en mesure de faire circuler l'information au bon moment, aux bonnes personnes, la Direction de l'approvisionnement a identifié celles qui, dans chaque arrondissement et dans chaque service corporatif, procèdent à des achats ou qui peuvent influencer le choix des produits ou des services à acquérir. Toutes ces personnes, au nombre de 700 environ, font partie de ce que nous appelons « Le réseau des approvisionneurs ».

En fonction des champs d'activité de chacun, des groupes de destinataires de courrier électronique ont été créés, puis mis à jour régulièrement. De la sorte, de l'information sur les activités de la Direction de l'approvisionnement, et tout particulièrement celles comportant un volet relatif au développement durable, peut être transmise aisément et rapidement aux personnes intéressées.

Rencontres avec des représentants d'arrondissements

Le but de ces rencontres est de faire connaître aux arrondissements, l'expertise que la Direction de l'approvisionnement a acquise au niveau du développement durable. Nous en profitons pour réitérer notre offre de conseils lorsqu'ils envisageront de procéder à des achats écoresponsables. À ce jour, des rencontres ont eu lieu avec des représentants des arrondissements de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, Outremont, Saint-Laurent et Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension. D'autres se tiendront au cours des prochains mois.

Mise sur pied de la «Table des approvisionneurs»

À l'initiative de la Direction de l'approvisionnement, des approvisionneurs des arrondissements de la Ville participent, depuis 2008, à des séances de travail d'une «Table des approvisionneurs». La mise sur pied de ce forum d'échanges a comme objectif de favoriser la communication au sein du réseau des approvisionneurs de la Ville, d'identifier des intérêts ou préoccupations communs et, bien sûr, de faire connaître davantage les outils et l'expertise que nous pouvons leur offrir, notamment en ce qui a trait aux achats écoresponsables.

Utilisation de l'intranet comme outil de promotion du développement durable

La Direction de l'approvisionnement a profité de la modernisation de son site intranet pour accroître la visibilité des moyens qu'elle met à la disposition de ses partenaires désireux de poser des gestes écoresponsables.

Désormais, toutes les ententes de nature écoresponsable sont regroupées, ce qui permet à l'ensemble des utilisateurs d'y avoir accès plus facilement. De l'information est fournie afin de faire connaître en quoi chacune de ces ententes peut être qualifiée d'écoresponsable.

Ces ententes font partie des éléments de la trousse d'achat écoresponsable dont la Direction de l'approvisionnement compte également promouvoir la consultation en leur donnant toute l'importance souhaitée, dès la page d'accueil du site. Les circulaires «vertes», diffusées à l'intention des partenaires, ainsi que «L'ABC des achats écoresponsables», occupent aussi une place de choix dans ce site intranet.

Désormais, toutes les ententes de nature écoresponsable sont regroupées, ce qui permet à l'ensemble des utilisateurs d'y avoir accès plus facilement.

Diffusion de documents d'information et de sensibilisation

La Direction de l'approvisionnement produit différents outils de communication afin de promouvoir la gamme de services et de produits offerts ainsi que les ententes d'achat, dont celles qui sont écoresponsables. Depuis 2007, de nouveaux outils ont été conçus afin de promouvoir l'implantation du développement durable dans nos pratiques d'affaires.



■ Info Achat

Il s'agit d'un bulletin d'information utilisé comme véhicule de promotion des nouvelles ententes. Depuis 2007, un nouveau visuel permet d'identifier tout particulièrement les ententes qui portent sur l'acquisition de biens ou de services écoresponsables.

■ Circulaire « J'achète vert »

Cette circulaire est consacrée exclusivement à faire connaître les ententes d'achat et de service écoresponsables. En plus de présenter les produits ou services pouvant être obtenus, on y décrit les principales caractéristiques de chacune de ces ententes. Cette circulaire est diffusée annuellement à l'intention de l'ensemble des membres du réseau des approvisionneurs.



Le développement durable, de 9 h à 5 h

Pour mieux intégrer les notions de développement durable chez les employés de la Direction de l'approvisionnement, un certain nombre d'initiatives ont vu le jour. Plusieurs d'entre elles sont le résultat de l'implication volontaire d'employés convaincus qu'une action durable et efficace commence par des gestes qui sont posés au quotidien, dans sa propre cour.

C'est ainsi qu'un comité vert a été créé en 2007 pour l'ensemble du complexe Saint-Hubert-Louvain. Son objectif est de promouvoir des pratiques plus écologiques dans le milieu de travail.

- Implantation d'un programme de récupération des matières recyclables;
- Aménagement de plusieurs modules de récupération multimatières (papier, plastique, verre, canettes, cellulaires et piles);
- Mise en place d'un babillard vert offrant exclusivement de l'information de nature environnementale et écologique ;
- Distribution de tasses réutilisables et élimination des verres en styromousse pour les remplacer par des verres en carton;
- Café «équitable» offert dans les machines distributrices de café;
- Organisation de dîners communautaires et événements écoresponsables ou «zéro déchet»;
- Installation d'un composteur.

Conclusion

Dans l'entrée en matière de ce document, nous affirmons que la production de ce bilan doit être l'occasion de mesurer le chemin parcouru, mais aussi de déterminer si la stratégie adoptée doit être maintenue ou révisée.

Nos actions des deux dernières années témoignent clairement de notre engagement à modifier nos pratiques d'approvisionnement. Dans notre démarche pour intégrer le développement durable à nos modes de travail, nous avons posé les gestes requis afin que soient développées les connaissances. Nous avons aussi mis au point des outils et élaboré différents moyens afin d'encourager l'action responsable et de susciter l'engagement.

En tant qu'acteur de premier plan dans le domaine de l'approvisionnement, nous avons la responsabilité de porter le flambeau. Pour que nous progressions à un rythme encore plus soutenu sur la voie du développement durable, il nous faut désormais compter sur une implication active d'un nombre croissant de nos partenaires et des approvisionneurs du réseau municipal.



Cela ne signifie pas que nous comptons prendre une pause. Bien au contraire. Au cours des prochains mois, nous entendons poursuivre les démarches entreprises à ce jour. Nous voulons également promouvoir davantage les principes d'une organisation socialement responsable en matière d'approvisionnement. Enfin, des efforts particuliers seront faits afin d'accroître la participation des entreprises et organismes du domaine de l'économie sociale dans les activités d'approvisionnement de la Ville.

Nos actions des deux dernières années témoignent clairement de notre engagement à modifier nos pratiques d'approvisionnement.





Annexe

Liste des ententes d'achat écoresponsable
conclues par la Direction de
l'approvisionnement et dont peuvent
profiter les 19 arrondissements
et tous les services corporatifs



Fournitures et articles de bureau

Cette entente offre un choix de plusieurs centaines de produits qui sont davantage respectueux de l'environnement, notamment parce qu'ils peuvent être réutilisés ou parce qu'ils renferment jusqu'à 100% de fibres recyclées. En 2007, on comptait 1 125 produits de cette nature. En 2008, ce nombre s'est accru de 21%, pour atteindre 1 360 produits.

Une nouvelle entente pour ces produits, qui a récemment fait l'objet d'une approbation, permettra également d'acquérir des piles rechargeables ainsi que les chargeurs appropriés.



Accessoires et appareils de plomberie

Des ententes ont été conclues pour la fourniture de milliers de produits requis pour les activités du domaine de la plomberie. Parmi ceux-ci, on en compte certains dont on ne peut négliger l'apport en matière de conservation des ressources.

L'installation d'appareils et d'accessoires de plomberie à faible débit, comme les robinets à débit contrôlé ou électroniques, les urinoirs sans eau, à faible ou à très faible consommation et les cabinets d'aisance à faible consommation, à pression assistée ou sans eau, constitue un moyen d'économiser l'eau.

À titre d'exemple, une toilette à débit réduit permet d'économiser de 7,25 à 8,95 litres par chasse d'eau; un robinet à débit contrôlé permet d'utiliser de 20 à 30 pour cent moins d'eau; un cabinet d'aisance à pression assistée utilise environ 40 pour cent moins d'eau.

En outre, l'utilisation de produits d'entretien de canalisations écologiques ou biologiques permet de réduire la pollution.



Ameublement de bureau

Les éléments de mobilier de bureau et les postes de travail pouvant être acquis conformément à cette entente, sont fabriqués de façon à respecter l'environnement.

Pour le revêtement de produits, le fournisseur optimise l'utilisation des finitions de peinture en poudre qui, dans sa forme brute, est considérée comme non dangereuse; le revêtement en poudre est un procédé sans déchets.

Les cartons d'expédition du fournisseur sont faits de papier recyclé (selon le programme «Choix environnemental» d'Environnement Canada, pour être désigné «recyclé», un produit doit renfermer au moins 50 pour cent de matériaux réutilisés). L'impression de ces cartons est faite au moyen d'une encre à base d'eau qui ne contient pas de solvant, ni pigments de métal lourd.

Enfin, le fournisseur avec lequel cette entente a été conclue a mis de l'avant un programme de plantation destiné à remplacer les arbres coupés pour produire ses catalogues.



Anneaux de nivellement

En vertu de cette entente, les directions de travaux publics des arrondissements peuvent se procurer ces anneaux qui sont installés immédiatement sous le couvercle de regards et de puits d'accès à des infrastructures souterraines dont la plupart se retrouvent sous des chaussées. Disponibles plats ou inclinés et de hauteur variable, ils permettent un ajustement précis des pièces qui les surplombent, suivant ainsi le profil de la chaussée.

Ils sont faits de caoutchouc recyclé provenant notamment de pneus de camions hors d'usage. Leur utilisation permet de plus d'absorber les impacts transmis aux structures souterraines des réseaux d'eaux usées et de distribution d'eau.



Appareils d'impression multifonction

Cette entente a un impact direct sur la réduction de l'utilisation de ressources. En effet, elle permet aux unités d'acquérir un appareil d'impression qui est en mesure de réaliser les fonctions de quatre appareils distincts (copieur, imprimante, télécopieur, numériseur).

Le fournisseur, qui doit fournir les cartouches d'encre pour chaque appareil, a mis au point une procédure de récupération des cartouches usées.

Le produit est certifié Energy Star. Il respecte donc les niveaux de rendement de haute efficacité énergétique. Il est également certifié « Éco-Logo ».



Bacs de récupération

Quatre ententes ont été conclues avec autant d'entreprises pour la fourniture de bacs de recyclage dont la capacité varie de 18 à 660 litres. Ces ententes permettent d'offrir une gamme de bacs pouvant répondre à une multitude de besoins. Pour la plupart des bacs offerts, du plastique recyclé est incorporé à de la résine vierge, dans une proportion variant entre 20% et 50%.

Cartouches et tambours d'imprimantes et de télécopieur recyclés

Cette entente permet de se procurer des cartouches d'encre remises à neuf pour imprimantes laser de marques Lexmark et Hewlett Packard, ainsi que des cartouches d'encre et des tambours pour les télécopieurs de marques Pitney Bowes et Brother.



La remise à neuf d'une cartouche requiert 80 pour cent moins d'énergie qu'il n'en faut pour en créer une de toutes pièces. Une cartouche pour imprimante laser est constituée d'environ 1,5 kg de plastique, de caoutchouc et de métal qui mettront quelque 1 000 ans à se décomposer dans un site d'enfouissement.



Enveloppes

Deux ententes ont été conclues pour la fourniture de 27 types ou formats d'enveloppes. De ce nombre, 20 sont faits de papier kraft renfermant 60 pour cent de fibres recyclées. Les formats les plus couramment utilisés à la Ville font partie de ce dernier groupe.



Fauteuils ergonomiques et chaises

Les fauteuils pouvant être acquis en vertu de cette entente sont recouverts de tissu recyclé. Toutes les composantes – bras, mécanismes, cylindres, bases, roulettes – sont assemblées de façon à être facilement démontables, afin d'en faciliter la réparation ou le recyclage.



Huiles recyclées

Il s'agit de la plus récente entente écoresponsable conclue par la Direction de l'approvisionnement. Elle permet aux responsables des ateliers municipaux de se procurer de l'huile pour véhicules ou appareils qui a été recyclée après avoir été récupérée.



Lampes électriques (Récupération de ...)

Dans le cadre de ses opérations courantes, la Ville utilise des quantités importantes de lampes et de pièces électriques dont certaines renferment des matières dangereuses pour l'environnement.

Cette entente prévoit le ramassage, le traitement, le recyclage et la disposition adéquate de ces articles, et ce, afin de les détourner des sites d'enfouissement.



Ordinateurs et autres produits connexes

Des ententes ont été conclues pour l'achat d'ordinateurs de table et portatifs, d'écrans et de serveurs. Ces produits sont certifiés Energy Star, car ils respectent des niveaux de rendement de haute efficacité énergétique. Ils ont, par ailleurs, été fabriqués en restreignant l'utilisation de substances qui sont dangereuses (plomb, mercure, cadmium, chrome hexavalent...) pour l'environnement.



Papier recyclé fait de fibres 100% postconsommation

Il s'agit d'une entente pour la fourniture de papier d'impression principalement utilisé dans les photocopieurs et les imprimantes de bureau. Parmi les 64 types ou formats de papier offerts, 18 renferment 100 pour cent de fibres postconsommation. 32 autres types et formats renferment 30 pour cent de ce même type de fibres.

Les formats standards (8½ X 11, 8½ X 11 comportant trois trous, 8½ X 14, 11 X 17 pouces) de ce papier blanc, de marque Rolland Enviro 100 Copie Brillance 90, sont au nombre de ceux dont les fibres sont toutes de postconsommation. Ce produit est certifié Éco-Logo et FSC Recyclé (Forest Stewardship Council). En outre, il est produit suivant un procédé sans chlore et en utilisant du biogaz comme source d'énergie.

L'utilisation de 40 caisses de papier (format 8½ X 11 pouces) de ce type, plutôt que l'équivalent de papier vierge, permet de :

- sauver l'équivalent de 17 arbres matures;
- éviter la production de déchets solides d'un poids de 490 kg;
- réduire de 46 352 litres la quantité d'eau utilisée dans le processus de fabrication;
- réduire de 3,1 kg les matières en suspension dans l'eau;
- réduire de 1 076 kg les émissions atmosphériques;
- réduire de 70 mètres cubes la consommation de gaz naturel, grâce à l'utilisation de biogaz.

Papier (Récupération de ...)

Jusqu'à cette année, ce service faisait l'objet d'une entente conclue par la Direction de l'approvisionnement. Ce service est toujours rendu, mais il l'est maintenant conformément à un contrat intervenu avec la Direction de l'environnement du SITE.

Annuellement, l'organisme procède au ramassage de quelque 460 tonnes de papier qui a été récupéré dans des immeubles municipaux.



Peinture sans COV

Les COV sont des solvants organiques qui, il n'y a pas si longtemps encore, étaient présents dans toutes les peintures. Lorsque la couche de peinture durcit après l'application, les solvants s'évaporent dans l'atmosphère et, en présence de la lumière solaire, ceux-ci réagissent avec d'autres éléments pour produire l'ozone et le smog photochimique.

Conformément à une entente conclue avec un fournisseur, toutes les unités de la Ville peuvent se procurer de la peinture ne renfermant pas de composés organiques volatils (COV).

Ces peintures portent aussi le logo Green Seal, un organisme indépendant sans but lucratif qui s'assure qu'un produit répond à des normes de leadership rigoureuses et scientifiques.

L'absence de COV dans ces peintures, contribue à l'amélioration de la qualité de l'air. Il en résulte une protection accrue de l'environnement et une diminution d'éventuelles répercussions néfastes sur la santé des gens.



Pneus remoulés

Un pneu remoulé est un pneu recyclé puisqu'il est produit à partir de la carcasse d'un pneu d'une grande marque ayant déjà été utilisé, mais dont l'état permet de lui donner une seconde vie.

Ce type de pneu bénéficie des mêmes garanties qu'un pneu neuf, en plus d'offrir les mêmes critères de sécurité, de fiabilité, de performance et de confort.

Sa fabrication ne nécessite que 13 litres de pétrole brut, comparativement à 35 pour un pneu neuf.



Produits et équipement d'entretien sanitaire

Grâce à cette entente, toutes les unités peuvent se procurer, d'une part, une gamme complète de produits biotechnologiques, de produits écologiques, de produits chimiques traditionnels et, d'autre part, d'une variété de papier hygiénique et de papier à main renfermant 100 pour cent de fibres recyclées.



Sacs

Il s'agit d'une entente avec une entreprise qui procède à la fabrication de sacs en utilisant le matériel des oriflammes qui sont retirées de leurs supports. Cinq modèles de sacs sont offerts.

Sacs de récupération réutilisables

En vertu de cette entente, les unités intéressées peuvent se procurer des sacs réutilisables qui sont faits de polyéthylène tissé, dont 30 pour cent provient du recyclage. Ces sacs sont surtout utilisés pour y déposer des matières récupérées.



Téléphones cellulaires et ordinateurs personnels de poche (Récupération de ...)

Deux ententes ont été conclues avec autant d'organismes qui offrent, sans frais, un service de ramassage de téléphones cellulaires et d'ordinateurs personnels de poche.

L'une a été conclue avec Habitat pour l'humanité Montréal, un organisme de charité dont le but est d'offrir un logis adéquat à des familles à faible revenu.

L'autre l'a été avec Groupe Plein Emploi inc., un organisme communautaire et de charité à but non lucratif dont l'objectif est d'aider les personnes souffrant de dépendance au jeu, à l'alcool ou à la toxicomanie, à réintégrer le marché du travail et à retrouver leur place dans la société.

Ce document est une réalisation de la Direction de l'approvisionnement de la Ville de Montréal, Novembre 2009

Studio de design graphique, **Ville de Montréal** 000277-1866 (11-09)



La Direction de l'approvisionnement
imprime tous ses documents sur du papier 100% recyclé.

